

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE
Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière, g.m.a de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil, le **10 août 2020 à 20h au 295D**, route de l'Église à Saint-Claude une demande de dérogation mineure « 2020-07-0001 » telle que présentée ci-dessous.

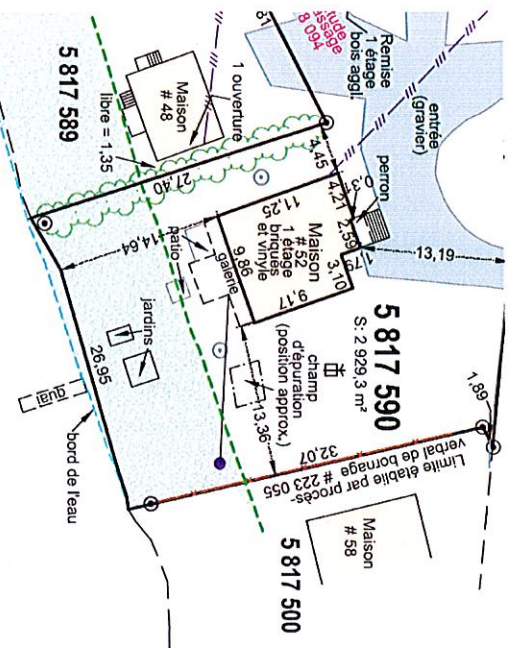
Nature et effets de la demande de la dérogation mineure :

Erreur d'implantation lors de la construction d'un bâtiment principal en 2009. La marge de recul avant est 14.64m alors que la norme est de 15m

Adresse du site concerné :

52, chemin Boissonneault Saint-Claude lot 5 817 590 zone : VR-2

Plan :



Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Claude, ce 14 juillet 2020

Signé

France Lavertu

Directrice générale, sec trës. g.m.a

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné France Lavertu, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, Caisse des Sources et dans l'Étincelle.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14 juillet 2020

Directrice générale et Sec-trës.